

2024/004

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE COSSAYE  
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
SEANCE DU 06 MARS 2024 A 19 HEURES 00**

**Nombre de Membres :**

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	12
. Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mil vingt quatre, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Eric VENUAT, Maire.

**Présents :** M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. LION Bernard, M. GILBERT Michel, M. NAUX Louis, M. VAJDIC Laurent, M. VASSART Numa, Mme DUFRESNE Florence, M. TICHOUX Thomas, M. LAUDE Henry, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent.

**Absents :** M. GILBERT Hervé, Mme BROCHIER Jeannine  
M. CHARTIER Alain, absent, a donné procuration à M. LAROCHE Vincent

**Secrétaire de séance :** M. LION Bernard

**Date de la convocation :** le 01 mars 2024

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération :**

**Installation cavurnes**

Suite à la décision du conseil municipal de faire aménager un emplacement de cavurnes au cimetière un plan numéroté a été fait et est présenté à l'assemblée pour acceptation et définition des modalités de vente des emplacements.

Le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le plan tel que présenté,
- De fixer le prix de vente d'une concession à 600 € pour une période de 50 ans,
- Le numéro de concession devra figurer sur le monument ou à défaut sur l'emplacement,
- Les emplacements ne devront pas dépasser la dimension totale de 1m<sup>2</sup>,
- Toute plantation d'arbustes est interdite.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Eric VENUAT

